



**SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX
DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE**

**Monsieur Gaël PERDRIAU
Maire de Saint-Étienne
Hôtel de Ville
BP 503
42007 Saint-Étienne Cedex 1**

Saint-Étienne le 23 mars 2021

Objet : « préavis de grève »

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour le mardi 30 mars 2021 de 11H00 à 23h59 pour l'ensemble des agents de la ville de Saint-Étienne.

La CGT, s'inscrit pleinement dans la mobilisation « pas de bébé à la consigne » et contre le projet de réforme TAQUET et est également porteuse des revendications locales suivantes :

- la mise à disposition de masques chirurgicaux en nombre suffisant et ce pour chaque agent de la direction
- l'embauche d'agents statutaires supplémentaires afin de palier au sous-effectif chronique
- une cohérence dans l'application des protocoles COVID dans chaque structure

La CGT restera attentive quant au respect du droit de grève.

Sylvain VALLA
secrétaire général

